



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions

OBJET : CONVENTION POUR DÉCISION N° DM-CCAS-24-010
L'ORGANISATION D'UNE CONFERENCE SUR EN DATE DU 31 JUILLET 2024
LE THEME "L'EGLISE DE LA MADELEINE A
PARIS - TEMOIN DE L'ARCHITECTURE NEO-
CLASSIQUE" DANS LE CADRE DE LA FETE
DES SENIORS 2024

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 9 juin 2020 donnant délégation à sa Présidente pour l'ensemble des affaires relevant de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 6 juillet 2022, donnant délégation de pouvoirs, en cas d'absence du Président, à la Vice-présidente ;

CONSIDÉRANT la proposition de Madame Elizabeth JACQUIER, domiciliée 18 rue de Valmy 94220 Charenton-le-Pont, d'animer une conférence organisée le jeudi 3 octobre 2024, sur le thème « l'Eglise de la Madeleine à Paris – Témoin de l'architecture néo-classique », pour un montant de 210 € TTC (deux cent dix euros) ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec Madame Elizabeth JACQUIER, domiciliée 18 rue de Valmy 94220 Charenton-le-Pont, pour l'animation d'une conférence organisée le jeudi 3 octobre 2024, pour un montant de 210 € TTC (deux cent dix euros).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
La vice-présidente,

Signé

Cécile BRÉON